

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Chutes de pierres en bas la Montagne du Droit

Un événement d'une ampleur exceptionnelle s'est déroulé mercredi en fin d'après-midi à Saint-Imier sur le versant Nord de la forêt qui surplombe le village.

Un bloc de pierre d'un volume d'environ 1.5 m³ et d'un poids estimé à 2.5 to s'est détaché d'un banc rocheux situé une centaine de mètres en amont de la route de Mont-Soleil sans faire de victime fort heureusement. Un automobiliste de la région a évité de justesse la chute du bloc et s'en tire avec une belle frayeur.

GESTION DES EVENEMENTS

Les services municipaux ont été avisés par la police cantonale de la survenue de cet incident et ont immédiatement pris les mesures nécessaires à sécuriser la zone ; avec l'aide du Corps des sapeurs-pompiers d'Erguël, le Service urbanisme et mobilité, par son secteur Travaux publics, a entrepris de boucler jusqu'à nouvel avis la route de Mont-Soleil et les sentiers pédestres menant au secteur afin de prévenir tout accident en cas de nouvelles chutes de pierres.

Une délégation du Conseil municipal et des chefs de services concernés ont fait le point de la situation en début de soirée et se sont entretenus avec M. Jörg Haeberle, géologue au sein de la section dangers naturels de l'Office cantonal des forêts, afin d'évaluer la nécessité de faire évacuer les habitations en contrebas de la zone d'impact. Vu les éléments à disposition, cette mesure ne s'est pas avérée nécessaire.

Une nouvelle évaluation de la situation a eu lieu sur site jeudi en début de matinée en présence de M. Jörg Haeberle, de M. Claude Domont, garde forestier de triage de Saint-Imier, M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité – dont dépendent les questions d'aménagement du territoire et de sécurité, M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité et de M. Vincent Brahier, voyer-chef et une des premières personnes sur site après l'événement.

Les personnes sur place ont arpenté le versant Sud de la Montagne du Droit depuis le lieu de l'impact du bloc jusqu'au lieu de décrochement afin de constater la présence d'éventuels blocs susceptible de se dévaler la pente.

Hormis quelques reliquats collatéraux suite à l'incident d'hier, aucun risque apparent immédiat n'a été détecté et la situation semble s'être stabilisée pour retrouver son état d'équilibre.

Suite à cette évaluation, le groupe de crise a convenu de mesures particulières visant à réduire les risques futurs en neutralisant et purgeant le versant de ses cailloux instables. Ces travaux s'échelonneront dans le temps.

MESURES IMMEDIATES (-> 15.04.16)

- Evacuation d'un épicéa arraché suite à un impact avec le bloc de pierre qui pourrait glisser sur la route
- Evacuation d'un bloc (0.5 m³) instable issu de même événement qui menace encore les usagers de la route
- Réparations ponctuelles et superficielles de la route à l'endroit où le bloc a rebondi (cratères)

But : sécuriser la route et les chemins pédestres afin d'autoriser leur réouverture au public.

MESURES A COURT-MOYEN TERME (-> 31.10.16)

- Etablissement d'un document synthétique (carte + photos) qui recense, sur la base d'un examen visuel de la situation, les blocs d'une taille respectable susceptibles de se mettre en mouvement et donc potentiellement dangereux
- Analyse des cas détectés et préconisation des mesures à prendre
- Mise en œuvre des mesures

But : prévenir la chute de blocs de dimensions importantes pour réduire les risques pour les personnes et les biens.

MESURES A LONG TERME

- Renforcement des mesures adéquates au maintien des fonctions protectrices de la forêt.
- Analyse de l'instabilité apparente de l'ensemble du versant par des spécialistes
- Elaboration d'un plan des mesures
- Mise en œuvre par étapes

But : anticiper les risques non-décelables actuellement mais probables issus de l'évolution du milieu naturel

LA SECURITE AVANT TOUT

Le Conseil municipal attache une très grande importance à la qualité de vie des ses concitoyens et porte au-dessus de tout leur sécurité et leur bien-être ; il est très soulagé que l'incident n'ait pas eu des conséquences plus dramatiques.

C'est pourquoi il s'engage à mettre en œuvre les mesures immédiates et à moyen terme décrites ci-dessus et à solliciter le moment venu les crédits nécessaires à la mise concrétisation des mesures à long terme.

Dans l'immédiat, la route et les chemins pédestres seront rouverts au public jeudi 14 avril 2016 à 16 h 00.

Pour tous renseignements complémentaires :

- *Nicolas Vuilleumier, chef du service d'urbanisme et mobilité nvuilleumier@saint-imier.ch, 032 942 44 35*
- *Claude Domont, garde forestier de triage de Saint-Imier, cdomont@bluewin.ch, 079 206 73 44*

jeudi 14 avril 2016
(cm)